

Synthèse de l'étude du LUCAS pour la révision du Schéma départemental des enseignements artistiques et de la pratique amateur des Pyrénées Atlantiques (2022-2027)

LUCAS, juillet 2023

Article



LUCAS

Laboratoire d'usage
Culture(s) Arts Société

Le département des Pyrénées-Atlantiques se caractérise par une **identité culturelle forte** avec, à l'est du département, la culture béarnaise, et à l'ouest le Pays Basque. Le département est un territoire aux histoires, aux langues et aux expressions culturelles diverses : langues basque et occitane, littérature, théâtre, danses, musiques traditionnelles et actuelles, cinéma, arts plastiques, etc.

L'identité culturelle du territoire se manifeste aussi par un soutien important du département au spectacle vivant, aux pratiques amateurs et aux manifestations traditionnelles. Le département cherche à prendre en compte les spécificités culturelles basques et béarnaises dans ses diverses politiques culturelles publiques. Cela se traduit notamment par une action forte du département dans le champ des langues régionales, et à un soutien à l'Institut Culturel Basque¹, à l'Office Public de la Langue Basque (OPLB), à l'EPCC CIRDOC-InÒc de Cultura et à une diversité d'acteurs culturels et linguistiques départementaux². Le département accompagne également la coopération interrégionale avec l'Office Public de la Langue Occitane et des conventions inter-académiques pour l'enseignement de l'occitan.

Dans le champ des **enseignements artistiques**, l'offre en matière d'enseignement musical est riche sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques avec près d'une trentaine d'établissements d'enseignement artistique (dont deux conservatoires³),

1 - L'ICB fédère plus de 160 acteurs culturels locaux.

2 - Une cinquantaine d'associations positionnées sur les langues, l'audiovisuel, le spectacle vivant, l'édition, etc.

3 - CRR Maurice Ravel, CRD de Pau.

quatre écoles de cirques et des associations structurantes de pratique amateur⁴, 520 enseignants, 200 bénévoles, plus de 8 000 élèves et 600 manifestations sur l'ensemble du territoire. Dans le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) 2014-2022, le soutien aux enseignements artistiques s'organise sur la base d'un partenariat entre l'intercommunalité, l'établissement et le Département, ainsi que d'un certain nombre de critères⁵. Afin de déployer une politique départementale d'enseignements artistiques plus équitable (vis-à-vis de territoires ruraux, d'associations et de catégories sociales fragilisées), plus coopérative⁶ et prenant davantage en compte la question des pratiques amateurs, le département des Pyrénées-Atlantiques a souhaité réévaluer son schéma départemental des enseignements artistiques (3ème génération du schéma départemental⁷).

C'est dans ce cadre que le **LUCAS** (Laboratoire d'usages culture(s) – arts – société) est intervenu, afin de concevoir le nouveau SDEA dans une logique de co-production avec les acteurs du territoire. Différents temps de co-conception ont été organisés (atelier écosystème, immersions, conférence atelier, atelier de co-conception...), afin de permettre aux acteurs de se rencontrer, de coopérer et de contribuer dans le cadre de temps conviviaux. **Au total, 157 acteurs du territoire** ont participé aux ateliers d'intelligence collective⁸.

4 - Oreka, Ballabulle, Bertsularien lagunak Elkarte, Iparraldeko dantzarien biltzarra, etc.

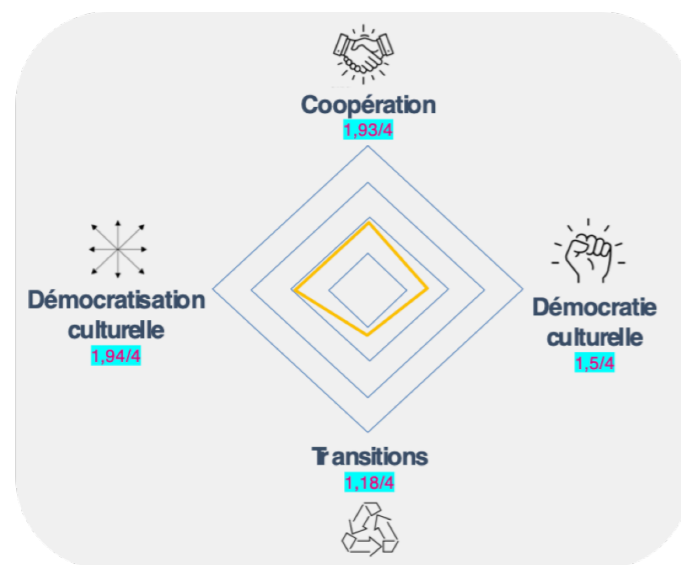
5 - « Une structure publique ou associative à rayonnement intercommunal ; en conformité avec le droit du travail : public / privé ; proposant une offre diversifiée et accueillant tous les publics (domaines et/ou esthétiques) ; en adéquation avec les schémas nationaux d'orientation pédagogique (musique, danse, théâtre) ; participant au réseau animé par le département ; active dans une dynamique de formation et de qualification de son équipe pédagogique ».

6 - Il s'agit de « promouvoir une vision élargie et décloisonnée des enseignements artistiques », notamment vis-à-vis des autres schémas existants : Schéma de lecture publique, Schéma du spectacle vivant.

7 - Un premier schéma a été mis en œuvre sur la période 2004 – 2013, le second et actuel schéma 2014-2022 s'inscrit dans la continuité du premier. Ces deux premiers schémas ont défini en quelque sorte un modèle de développement de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire départemental.

8 - 13 participants à l'atelier interdirections, 27 participants à l'atelier écosystème, 52 participants lors de la conférence-atelier, 53 participants à l'atelier de co-conception, 12 participants à l'atelier gouvernance.

L'action du LUCAS a débuté par un travail de **co-diagnostic** effectué à partir de 14 entretiens avec les acteurs institutionnels du territoire (communes, communautés de communes, responsables d'équipements culturels), de temps d'immersion⁹ et de 86 contributions en ligne de 39 structures¹⁰. L'atelier écosystème a permis d'organiser un temps d'auto-évaluation, afin qu'une trentaine d'acteurs du territoire évaluent l'action du département dans le champ des enseignements artistiques. L'auto-évaluation s'est construite autour d'un radar analysant quatre champs de l'action culturelle : la démocratisation¹¹, la démocratie¹², la coopération culturelle¹³ et les transitions¹⁴.



La perception par les acteurs culturels institutionnels de l'action culturelle départementale dans le champ des enseignements artistiques et des pratiques amateurs

9 - Des visites sur le terrain et des entretiens avec les professionnels, bénévoles et habitants pour récolter des informations sur leurs perceptions, leurs envies, leurs problématiques. Six lieux ont accueilli ces temps d'immersion : CCR Bayonne, SMAC Atabal, Menestrers Gascons, Espace de vie social Diapason à Lembeye, École municipale de musique, Orthez, École de musique de Morlaas.

10 - Des retours par écrit des professionnels et des bénévoles du territoire de tous les horizons, pour identifier des personnes à impliquer dans la démarche ou pour souligner des enjeux.

11 - La démocratisation correspond aux actions culturelles orientées vers la transmission de connaissances, l'accès à tous à la culture, aux œuvres et à l'art, l'équité territoriale, les démarches de diffusion qui tentent « d'aller vers » les habitants, etc.

12 - La démocratie culturelle concerne les actions culturelles qui mettent l'accent sur la diversité culturelle, l'animation culturelle, les droits culturels, l'éducation permanente et l'autonomie des personnes. Elles favorisent les pratiques amateurs et la participation des citoyens à la vie culturelle, afin qu'ils prennent des initiatives artistiques ou culturelles, qu'ils produisent ou expérimentent.

13 - La coopération fait référence aux démarches qui permettent aux acteurs culturels de se relier entre eux et à d'autres partenaires, en favorisant les rencontres et les coopérations interdisciplinaires et intersectorielles autour de projets communs.

14 - Les transitions concernent les actions culturelles qui agissent sur les transitions écologiques, sociétales et numériques, tout en transformant le cadre de l'action publique et les modes de faire.

Le travail de co-diagnostic a montré que l'action culturelle du département est perçue de manière plutôt positive sur les axes de la démocratisation et de la coopération culturelle. Dans le champ de la **démocratisation culturelle** (1,94/4), une majorité de répondants souligne la qualité du maillage territorial et la présence d'établissements d'enseignements artistiques dans la plupart des intercommunalités du département. D'autres évoquent l'ouverture pédagogique d'un certain nombre d'établissements du territoire, à l'image du GAM à Pau. « *Le Groupe d'Animation Musicale est ouvert à d'autres pratiques musicales et d'apprentissages, grâce au développement des pratiques collectives, de la formation continue, ou de contenus pédagogiques fondés sur la création et la transmission* ». Cependant, certains enquêtés évoquent des « trous dans la raquette dans la diffusion des enseignements artistiques, avec des territoires comme le pôle Nive-Adour ou le Sud Pays Basque ». Ils s'interrogent aussi sur la disparité territoriale et le déséquilibre de l'enseignement artistique, tant au niveau de la présence des écoles de musique, des disciplines enseignées, des niveaux de qualification que des approches pédagogiques proposées. Les enquêtés pensent qu'il est également nécessaire de renforcer la formation des enseignants et d'aller plus loin dans l'innovation pédagogique et la diversification de l'offre pédagogique : musique classique, amplifiée et traditionnelle ; ouverture à d'autres disciplines comme le théâtre, le cirque et la danse (classique, contemporaine, traditionnelle), etc. Les offres pédagogiques doivent davantage correspondre aux demandes des publics et à la réalité territoriale de chaque bassin de vie du département. Certains répondants soulignent enfin la trop faible accessibilité des établissements d'enseignement artistique (« côté élitiste », politique tarifaire, manque d'actions en direction de publics éloignés de l'enseignement artistique : personnes handicapées, isolées, petite enfance...).

© LUCAS/ Questions aux élèves à l'école de musique municipale d'Orthez lors de l'immersion le 1.02.23



Dans le champ de la **coopération** (1,93/4), de nombreux enquêtés considèrent que le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a réussi à initier et piloter un réseau des enseignements artistiques avec des actions partagées et transversales : « *mutualisation autour de la RH* », « *réflexions pédagogiques, formations, journées départementales* », « *mise à disposition des coordonnées et d'outils, de lieux (salles...)* ». Les acteurs culturels soulignent également les liens qui ont été construits entre les structures d'enseignement et l'éducation nationale, à travers l'EAC et les appels à projet « Grandir avec la culture » et « Culture & Séniors ». Cependant du point de vue des coopérations entre les acteurs culturels, de nombreuses pistes d'amélioration sont évoquées par les enquêtés afin :

- d'accroître les coopérations entre les établissements d'enseignement artistique,
- de clarifier les rôles entre le département, les intercommunalités et les CRR/CRD,
- de travailler davantage en transversalité, avec les autres politiques culturelles (l'EAC, l'école du spectateur...).

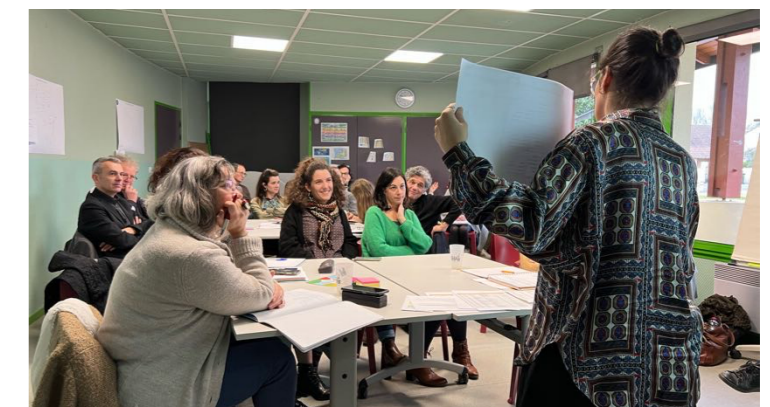
Dans le champ de la **démocratie culturelle** (1,5/4), les enquêtés reconnaissent la place des langues régionales dans le champ de l'enseignement artistique. « *Le département a su accompagner le développement d'une offre bilingue, et participer à créer des outils pédagogiques et former les enseignants* ». Au-delà de l'appui aux langues régionales, les acteurs culturels considèrent qu'ils sont insuffisamment outillés. De nombreuses écoles de musique du territoire ont besoin d'être davantage soutenues et accompagnées. Le fonctionnement juridique et administratif des écoles de musique est souvent approximatif et de nombreux projets d'établissements ne sont pas finalisés. Le point de vue des acteurs de terrain converge fortement avec celui des acteurs institutionnels, concernant le besoin de soutien et d'accompagnement des écoles de musique. Plusieurs répondants au questionnaire en ligne se sont exprimés sur cette problématique : « *On est 5 bénévoles pour faire fonctionner l'école et on est très inquiets pour la suite. C'est n'est pas normal qu'une structure qui rende un service public soit aussi fragile que ça.* ».

Selon les enquêtés, l'action culturelle du département n'intervient pas ou peu dans les **défis transitionnels** (transition écologiques, démocratiques, numériques, sociétales...) (1,18/4). Dans l'ensemble, les transitions sont peu abordées par les acteurs de terrain, hormis à travers des enjeux d'isolation de bâtiments vieillissants (comme la SMAC l'Atabal à Biarritz, l'école de musique de Orthez ou le conservatoire Maurice-Ravel Pays basque), ou des questions de mobilité des enseignants et des élèves. Cet axe reste à explorer « *car il existe de nombreux enjeux et défis sur le territoire en lien avec les transitions* ».

Au-delà du co-diagnostic, différents **thèmes** sont revenus régulièrement dans les discussions comme l'équité territoriale, le maillage territorial, l'évolution des enseignements artistiques ou l'accompagnement, la professionnalisation et le financement des établissements d'enseignement artistique. La question de l'ouverture des établissements d'enseignement artistique est également apparue, mais elle est revenue de manière moins systématique.



© LUCAS/ L'atelier écosystème le 5.01.23 au Centre socio-culturel Alexis Peyret à Serres-Castet



A partir de ces thématiques, les acteurs du territoire ont été invités à formuler un certain nombre d'**enjeux et de défis pour le territoire**. Deux ateliers organisés avec les parties prenantes ont permis d'identifier les neuf enjeux suivants :

- **Enjeu 1** : Comment pourrions-nous redéfinir des critères de soutien du département aux établissements d'enseignement artistique, qui soient appropriables et équitables ?
- **Enjeu 2** : Comment pourrions-nous assurer une meilleure accessibilité (uniformisation /réduction tarifaire, accessibilité/mobilité/proximité) des familles disposant de peu de ressources et/ou d'un public éloigné de l'offre culturelle, aux établissements d'enseignement artistique ?
- **Enjeu 3** : Comment pourrions-nous mutualiser et harmoniser les projets, les enseignements et les ressources (matériels, lieux, réseaux) portés par les établissements d'enseignement artistique ?
- **Enjeu 4**. Comment pourrions-nous intensifier le maillage territorial en développant notamment les liens entre enseignements artistiques et milieu scolaire ?
- **Enjeu 5** : Comment pourrions-nous mieux prendre en compte et valoriser les structures d'enseignement artistique « non conventionnées » et l'implication des bénévoles ?
- **Enjeu 6** : Comment pourrions-nous encourager des dynamiques d'innovation et de transformation des pédagogies et des outils (apprentissage collectif, outils numériques, pratiques amateurs, EAC) ?
- **Enjeu 7** : Comment pourrions-nous sensibiliser les élus aux effets positifs des établissements d'enseignement artistique pour le territoire ?
- **Enjeu 8** : Comment pourrions-nous mieux prendre en compte, accompagner et valoriser les pratiques amateurs du département ?
- **Enjeu 9** : Comment pourrions-nous mobiliser et développer des compétences et outils numériques pour la pratique artistique et son enseignement ?

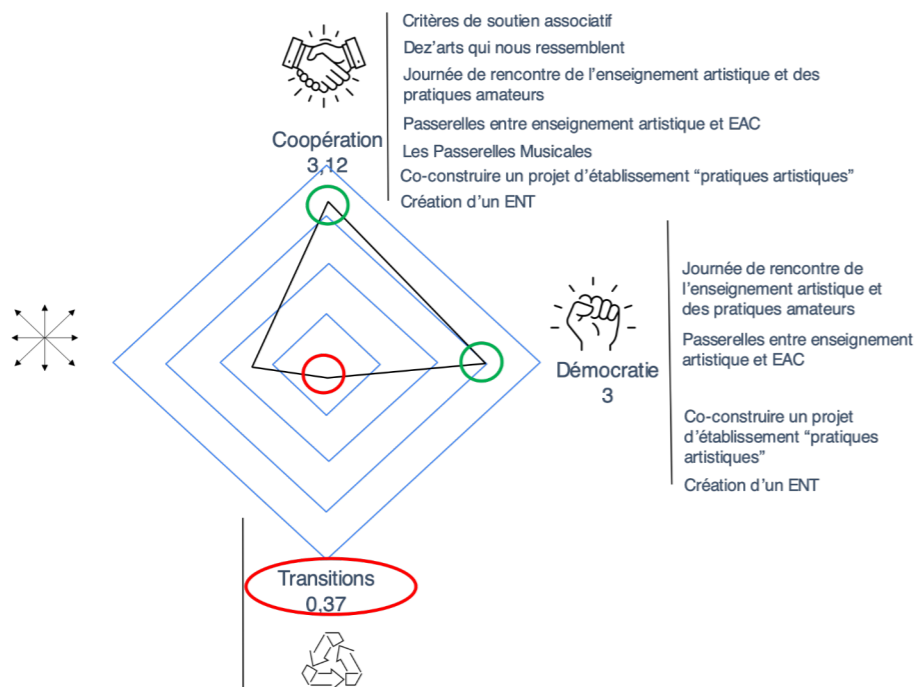
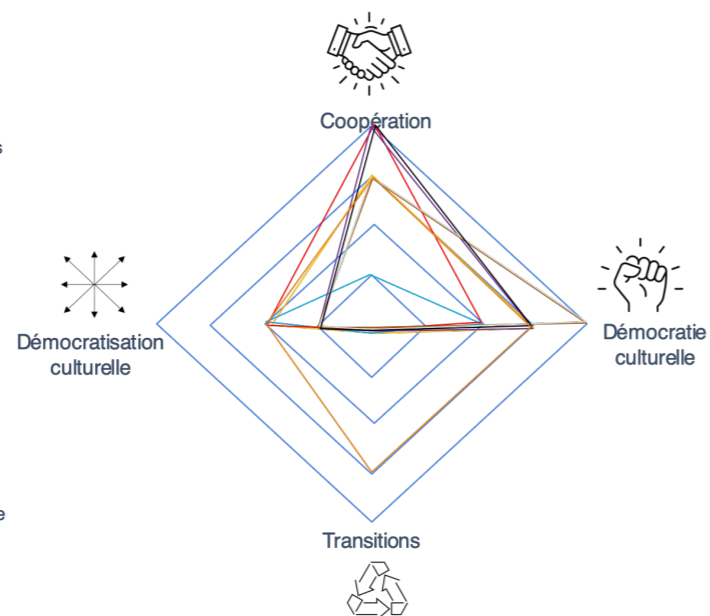
Ces enjeux ont été travaillés par les parties prenantes du Schéma des enseignements artistiques, lors de la conférence atelier du 27 mars 2023 et **l'atelier de co-conception** du 25 avril organisé au Groupe d'Action Musicale (GAM) de Pau, sur une journée entière. L'objectif de l'atelier était de solliciter l'intelligence collective pour proposer des réponses concrètes aux enjeux identifiés (huit enjeux ont été travaillés au total). Les participants ont été répartis en huit équipes réunies autour d'un facilitateur ou d'une facilitatrice. Les équipes ont été constituées en cherchant à diversifier les profils, les disciplines et l'origine géographique des participants et participantes. Chaque équipe a exploré et travaillé un enjeu spécifique autour des séquences suivantes : explorer la thématique, imaginer des solutions, affiner des pistes, sélectionner une action, etc.

Huit projets ont été co-conçus par les participants : « *Critères de soutien associatif* », « *Critères de soutien aux établissements publics d'enseignement artistique* », « *Journée de rencontre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs* », « *Passerelles entre enseignement artistique et EAC* », « *Les Passerelles Musicales* », « *Co-construire un projet d'établissement "pratiques artistiques"* », « *Création d'un ENT* », « *Critères de soutien associatif Dez'arts qui nous ressemblent* ».

Un premier constat est les actions culturelles issues de l'atelier de co-production ne sont pas en soi innovantes (absence d'effet « waouh »). Mais c'est normal ! Elles ont le mérite de **répondre aux besoins du terrain et de favoriser des coopérations qui puissent être portées localement**. La valeur principale de ces projets réside moins (à ce stade) dans leurs résultats (les actions culturelles qui pourront être effectivement conduites), que dans leurs externalités : la coopération entre acteurs, l'initiation des acteurs publics à d'autres modes de gestion et de fabrique culturelle, la mobilisation et l'encapacitation des acteurs, les déplacements opérés par les acteurs culturels du territoire en termes de confiance, de finalités partagées, de construction de communautés et d'envie d'agir ensemble.

Un deuxième constat est celui d'une **polarisation des actions envisagées sur les enjeux de la coopération et de la démocratie culturelle** et moins sur ceux de la démocratisation culturelle.

- Critères de soutien associatif (2, 3, 3, 0)
- Critères de soutien aux établissements publics d'enseignement artistique (2, 1, 2, 0)
- Dez'arts qui nous ressemblent (2, 4, 2, 0)
- Journée de rencontre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs (1, 4, 3, 0)
- Passerelles entre enseignement artistique et EAC (1, 4, 3, 0)
- Les Passerelles Musicales (1, 3, 4, 0)
- Co-construire un projet d'établissement "pratiques artistiques" de manière participative (1, 3, 4, 0)
- Création d'un espace collaboratif numérique (ENT) (2, 3, 3, 3)



Positionnement des projets dans la boussole du LUCAS

Dans le champ de la coopération, le projet « **Création d'un espace collaboratif (ENT)** » propose une plateforme numérique à destination des professionnels des enseignements artistiques, mais aussi des professionnels et des usagers pour partager des données, mutualiser des ressources, capitaliser des expériences, décloisonner et dynamiser le territoire et palier à un manque de structuration des acteurs dans l'enseignement artistique et la pratique artistique sur le département.

A terme (d'ici 5 ans), ce « cloud » pourra s'incarner dans un lieu physique (un tiers lieu ou un espace dédié aux arts visuels). Le projet « **Journée de rencontre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs** » crée un réseau d'acteurs, de rencontres et d'interconnaissance entre des structures d'enseignements artistiques et des pratiques amateurs à l'occasion d'échanges formels et informels sur le département, avec, avant chaque rencontre, la co-définition d'une thématique spécifique. Le projet « **Passerelles entre enseignements artistiques et EAC** » crée des liens entre les enseignements artistiques et l'EAC. Il crée un réseau d'acteurs départemental sur l'EAC en identifiant les acteurs concernés (les structures de l'enseignement artistique, le pôle petite enfance, les relais sociaux, les EHPAD, les élus, les intervenants, l'éducation nationale...). L'objectif étant de permettre l'accessibilité de tous aux enseignements artistiques.

En filigrane, ces actions montrent qu'il existe un vrai besoin d'interconnaissance sur le territoire, et de temps pour aller à la rencontre de l'autre qu'il soit opérateur ou habitant. Ces besoins, ces temps forment des compétences qui s'incarnent dans des personnes et des structures capables de les mettre en œuvre. Les actions s'inscrivent dans une logique d'archipel et non dans la perspective d'un « super acteur » surplombant.



© LUCAS/ Journée d'atelier de co-conception, 25 avril 2023 au Groupe d'Action Musicale (GAM) de Pau



Dans le domaine de la démocratie et des droits culturels, les projets tentent de rééquilibrer le positionnement du département sur les enjeux de démocratie culturelle. Le co-diagnostic ayant montré un certain déséquilibre à cet égard, entre le volet démocratisation culturelle (1,94/4) et démocratie culturelle (1,5/4). Le projet « **un spectacle qui nous ressemble** » développe un projet évènementiel co-construit par les acteurs des enseignements artistiques et les usagers. L'idée est de définir une vision commune de la transmission des arts et de l'expérimenter à travers la co-construction de microprojets artistiques de territoire. La finalité c'est de rendre l'offre culturelle et les pratiques artistiques accessibles au plus grand nombre et d'organiser la rencontre entre les structures d'enseignement artistiques et le secteur médico-social. Un projet propose de « **co-construire un projet d'établissement "pratiques artistiques" de manière participative et à taille humaine** ». Le développement de ce projet se déploie sur 5 ans, et s'appuie sur les réseaux des acteurs de l'enseignement artistique du territoire et une série d'évènements culturels.



© LUCAS/ Journée d'atelier de co-conception, 25 avril 2023
au Groupe d'Action Musicale (GAM) de Pau

A la fin des 5 ans, l'objectif est de monter une saison culturelle du territoire par les acteurs et les élèves des établissements d'enseignements artistique (dans une logique de « l'apprentissage par le faire »). Ce projet incite les parties prenantes à s'interroger sur la définition de ce qu'est l'offre d'un établissement d'enseignement artistique qui ne peut donc plus se résumer à une succession de cours. Une école, un conservatoire doit pouvoir devenir un lieu de vie où l'on construit son parcours éducatif en fonction d'un projet défini avec l'équipe pédagogique, un lieu où l'on puisse venir répéter, s'entraîner, retrouver ses camarades, se faire des camarades, et découvrir, les autres, soi-même et des artistes !

D'autres projets proposent d'**inventer de nouveaux référentiels pour redéfinir les critères de soutien du département aux établissements associatifs et aux établissements artistiques, afin que ces critères soient appropriables et équitables**. Dans le champ des établissements associatifs, les critères concernent la structuration RH et administrative de l'enseignement artistique, le service rendu à la population (accessibilité), le projet pédagogique et l'animation du territoire. Dans le champ des établissements artistiques, les critères vont concerner la mise en œuvre d'actions hors les murs (auprès des scolaires, des EHPAS) ; la capacité à structurer des groupements d'employeur et à agir sur les mobilités ; la diversité et la richesse de l'offre pédagogique (en proposant par exemples différents styles esthétiques et différents niveaux de coopération avec d'autres structures) ; l'accessibilité handicap ou financière ; la mise en réseau et la capacité à articuler les politiques culturelles de l'État, du département et des intercommunalités. L'originalité de ces travaux réside dans l'identification des critères qualitatifs et sensibles qui s'adaptent aux expériences vécues et aux différentes réalités territoriales.

Toujours dans le champ des droits culturels, le projet « **Les passerelles musicales** » imagine un parcours de formation, culture/esthétique des élèves complet (pour éviter les silos), en lien avec l'ensemble des acteurs culturels et des domaines musicaux. Cette formation doit ouvrir les possibles, les apprentissages, les rencontres, tout en permettant la découverte de nouvelles esthétiques et techniques. Il s'agit aussi de créer des liens plus étroits entre le monde professionnel et amateur. Les pratiques amateurs apportent toute une série de savoir-faire qui vont au-delà de l'apprentissage d'une discipline artistique. Ce sont les « externalités positives des pratiques artistiques » : écoute, abnégation, souci des autres, travail, persévérance, humilité, partage, maîtrise de son corps, de ses émotions, etc.

Un dernier constat est la difficulté des projets à « faire transition » ou plus précisément à agir sur les transitions écologiques. Si la majorité des projets prennent part à la transition culturelle en inventant des modalités de transmission, de participation et de coopération culturelles adaptées au territoire, force est de constater qu'ils contribuent peu aux transitions écologiques. Il reste certainement des réflexions à mener dans ce champ.

Un point d'attention de l'ensemble de ces projets concerne le portage et le soutien des actions produites. Quelles suites opérationnelles aux projets coopératifs du LUCAS ? Elles dépendront en réalité de la manière dont les élus et les agents des collectivités se saisiront des projets issus de cet atelier. Elles seront également liées aux capacités politiques, techniques, humaines et financières des collectivités à accompagner le développement de projets expérimentaux et coopératifs.

A cet égard, l'**atelier « gouvernance »** du 11 mai 2023 a débouché sur des propositions visant à faire évoluer la gouvernance du SDEA dans les Pyrénées-Atlantiques. La gouvernance pourrait ainsi s'appuyer sur une instance qui se décline à deux échelles, une échelle départementale et une échelle territoriale/intercommunale, avec des rôles distincts mais complémentaires et interdépendants. Cette structure permettrait d'une part, de piloter la politique culturelle de manière stratégique et cohérente à l'échelle du département, et d'autre part, de tenir compte des réalités et des spécificités locales pour une mise en œuvre effective et adaptée sur le terrain. Par ailleurs, cette instance de gouvernance pourrait jouer un rôle fondamental en matière d'expérimentation et d'innovation pédagogique, permettant ainsi de répondre aux enjeux actuels des enseignements artistiques.

Une feuille de route a été également définie autour des objectifs suivants :

- L'amélioration de l'équité territoriale et du soutien aux établissements.
- La redynamisation et développement du réseau départemental d'enseignement artistique et pratiques amateurs.
- L'innovation pédagogique et la diversification des enseignements.
- La définition d'un schéma garant du respect des droits culturels des personnes

Pour garantir la réussite de ce nouveau schéma, l'étude du LUCAS recommande de mobiliser rapidement la communauté d'acteurs impliquée dans la co-construction du SDEA et de penser la mise en place d'une dynamique de suivi et de co-évaluation avec les acteurs du territoire (rôle de l'instance de gouvernance), en prenant appui sur des indicateurs co-définis au regard des enjeux identifiés dans la phase de co-diagnostic.